

Remplacée par une version plus récente



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

G.141

(11/88)

**SYSTÈMES ET SUPPORTS DE TRANSMISSION
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE
LA CHAÎNE À 4 FILS FORMÉE PAR LES CIRCUITS
INTERNATIONAUX; TRANSIT INTERNATIONAL**

DISTORSION D'AFFAIBLISSEMENT

Recommandation UIT-T G.141
Remplacée par une version plus récente

(Extrait du *Livre Bleu*)

Remplacée par une version plus récente

NOTES

1 La Recommandation G.141 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule III.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Remplacée par une version plus récente

Recommandation G.141

DISTORSION D'AFFAIBLISSEMENT

(Genève, 1964; modifiée à Mar del Plata, 1968 et Genève, 1972 et 1980)

1 Distorsion d'affaiblissement

1. Conditions entièrement analogiques

Les objectifs des projets recommandés pour les équipements terminaux à courants porteurs par la Recommandation citée en [1] sont tels que pour une chaîne de 6 circuits, dont chacun est muni d'un seul couple d'équipements de modulation de voie conforme à ladite Recommandation, l'objectif pour la qualité de fonctionnement du réseau relatif à la distorsion d'affaiblissement indiquée à la figure 1/G.132, sera satisfait dans la plupart des cas. La distorsion apportée par les sept centres internationaux est donc comprise.

Remarque – Pour évaluer la distorsion d'affaiblissement de la chaîne internationale, on ne doit pas ajouter les limites indiquées pour les circuits internationaux dans le § 1 de la Recommandation G.151 à celles indiquées pour les centres internationaux dans la Recommandation Q.45 [2]. En effet, d'une part, certains équipements des centraux seraient comptés deux fois si l'on procédait à cette addition; d'autre part, les limites de spécification de la Recommandation Q.45 [2] s'appliquent à la plus mauvaise connexion à travers un central international, et les limites du § 1 de la Recommandation G.151 au plus mauvais circuit international. En fait, les spécifications des divers équipements sont telles que la qualité moyenne sera sensiblement meilleure que celle que l'on pourrait estimer par une telle addition.

1.2 Conditions dans un environnement mixte, analogique et numérique

Au cours de la période d'exploitation mixte, analogique et numérique, il est prévu que la caractéristique d'affaiblissement en fonction de la fréquence de l'équipement analogique terminal à courants porteurs à utiliser dans les communications téléphoniques internationales continuera d'être régie par les Recommandations actuelles qui se rapportent à ce type d'équipement.

Quand il faut inclure dans des communications téléphoniques internationales des processus numériques MIC non intégrés, il est recommandé que la caractéristique d'affaiblissement en fonction de la fréquence des filtres passe-bande associés à ces processus satisfasse à la version la plus exigeante de la figure 1/G.712 [3]. Cette dernière Recommandation s'applique spécifiquement au cas où des processus numériques MIC non intégrés sont associés à des circuits locaux, à des circuits interurbains et à des circuits internationaux.

S'agissant de l'incorporation de processus numériques MIC non intégrés aux réseaux téléphoniques locaux, la caractéristique d'affaiblissement en fonction de la fréquence à imposer aux filtres passe-bande qu'ils comportent est encore à l'étude.

Références

- [1] Recommandation du CCITT *Equipements terminaux à 12 voies*, tome III, Rec. G.232, § 1.
- [2] Recommandation du CCITT *Caractéristiques de transmission d'un centre international*, tome VI, Rec. Q.45.
- [3] Recommandation du CCITT *Caractéristiques de qualité des voies MIC entre accès quatre fils aux fréquences vocales*, tome III, Rec. G.712, figure 1/G.712.